

RAPPORT D'ACTIVITÉ

20 23



**Caisse de Retraite et de Prévoyance
des Clercs et Employés de Notaires**

5 bis rue de Madrid
75395 PARIS Cedex 08
www.crpcen.fr





Certaines années sont plus marquantes que d'autres et 2023 fera partie de celles qui resteront dans l'histoire de la CRPCEN. La réforme des retraites a imposé la fermeture du régime vieillesse de la CRPCEN à tous les nouveaux embauchés dans le notariat à compter du 1^{er} septembre 2023 (*loi n° 2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023, publiée au Journal officiel du 15 avril 2023*).

Même si cette réforme a été vécue pour beaucoup comme une déception politique, sa mise en œuvre fut, de manière purement opérationnelle, un tour de

Édito

Olivier MANIETTE,
directeur de la CRPCEN

force d'un point de vue technique mais aussi et surtout humain. En effet, dans des délais très courts avec des moyens comptés, les équipes ont su intégrer les nouvelles dispositions avec intelligence et réactivité d'un point de vue réglementaire. Elles ont fait montre de pédagogie à l'égard des affiliés grâce à une relation client adaptée et anticipatrice (*voir page 10*).

Un important travail de communication a été réalisé durant cette année. Notamment grâce aux agents en ligne directe avec les assurés mais aussi avec les webinaires qui se sont succédé auprès des chambres notariales (*voir page 13*).

L'activité 2023 a été rythmée par cette réforme des retraites mais ceci n'a pas empêché les équipes de maintenir le rythme soutenu des activités quotidiennes. Les projets COG ont continué d'avancer et les indicateurs ont été tenus (*voir page 26*).

Par ailleurs, l'une des priorités de l'année 2023 a été l'investissement sur notre Système d'Information pour se doter d'outils qui nous permettront de traiter les données avec toujours plus de fiabilité et de sécurité (voir page 18).

L'histoire de la CRPCEN ne s'arrête pas en 2023 pour autant puisque la Caisse, qui a toujours en charge les prestations maladie et action sociale pour tous ses ressortissants, va continuer à gérer la retraite des futurs retraités qui étaient présents dans le régime avant le 1^{er} septembre 2023 ; ce qui représentera une charge de travail toujours dense pour les équipes et ce, pour de nombreuses années encore. Par ailleurs, les résultats comptables sont à l'équilibre depuis de nombreuses années et celui de 2023 ne déroge pas à la règle. Notre qualité de service (label ISO-9001) reste également saluée annuellement par l'AFNOR.

Enfin, je ne pouvais conclure le bilan de cette année si particulière sans remercier les administrateurs et les agents de la CRPCEN pour le travail accompli et leur professionnalisme ainsi que les affiliés qui affichent un soutien indéfectible à notre institution comme le montre les résultats de nos enquêtes de satisfaction (voir page 14). ■



Faits marquants 2023

**PARTENARIAT AVEC LA CAMIEG
(ATELIERS DE PRÉVENTION)**
janvier

SEMAINE DE LA QUALITÉ
du 28 mai au 3 juin

AUDIT DE SUIVI AFNOR
8 et 9 juin

RÉUNION DU PERSONNEL
22 juin

**WEBINAIRE « RÉFORME DES
RETRAITES » AVEC LA CHAMBRE
NOTARIALE DE PARIS**
25 septembre

119^E CONGRÈS DES NOTAIRES
du 26 au 29 septembre
à Deauville

**CYBERQUINZAINE
DE LA SÉCURITÉ INFORMATIQUE**
du 5 au 16 décembre

Chiffres clés 2023

**BÉNÉFICIAIRES DE L'ASSURANCE
MALADIE**
161 588



ACTIFS
66 877



RETRAITÉS
82 189



ENQUÊTE DE SATISFACTION
du 30 octobre au 24 novembre
84 % des affiliés satisfaits
des services de la CRPCEN



**CRÉATIONS DE COMPTES SUR L'ESPACE SÉCURISÉ
(DÉCEMBRE 2023)**
83 110 affiliés
et 4 790 études



VISITEURS UNIQUES SUR WWW.CRPCEN.FR
659 372



Sommaire

1



PROJETS PHARES 2023

- La réforme des retraites : une organisation spécifique pour intégrer les nouvelles règles_____10
- Arrêté des comptes 2023 : des résultats toujours à l'équilibre pour la CRPCEN et des comptes certifiés_____12
- Webinaire : la CRPCEN à la rencontre de ses affiliés_____13
- Enquête de satisfaction : les affiliés affichent un fort soutien à la CRPCEN_____14
- Votre temps est précieux, restez connecté !_____16
- Mise en œuvre de l'application de Gestion des Employeurs (GDE) : une réussite collective____18
- Baromètre social 2023 : 86 % des agents se déclarent satisfaits de travailler à la CRPCEN_20
- Prévention santé : nouveau partenariat avec la Camieg_____21
- Nouvelle aide sociale CRPCEN : parce que préserver sa santé, c'est aussi pouvoir souffler !__21
- Octobre rose : la CRPCEN engagée en faveur de la lutte contre le cancer du sein_____22
- Congrès des notaires 2023 : la Normandie à l'honneur_____23

2



CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE GESTION

- Convention 2021-2025 : bilan et perspectives d'un outil de pilotage et de gestion de l'organisme_____26

3

**GOUVERNANCE ET ORGANISATION DE LA CAISSE**

- Composition du conseil d'administration	32
- Activité des commissions	34
- Le comité de direction au 31 décembre 2023	36
- Les effectifs	38

4

**RÉSULTATS DU RÉGIME**

- Indicateurs financiers	44
- Arrêté des comptes	49
- Bilan et compte de résultat	53

1

Projets phares 2023

*Une année dominée
par la réforme des retraites*





LA RÉFORME DES RETRAITES : une organisation spécifique pour intégrer les nouvelles règles

Publiée au Journal officiel de la République française du 15 avril 2023, la loi n° 2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 porte sur la réforme des retraites.

Les dispositions contenues dans la loi ont été intégrées au régime de la CRPCEN par la publication de décrets d'application ou de transposition. Parmi les principales mesures concernant le régime des Clercs et employés de notaires figurent principalement :

- la fermeture du régime vieillesse CRPCEN aux nouveaux entrants à compter du 1^{er} septembre 2023 ;
- le relèvement progressif de l'âge de départ à la retraite à 64 ans ;
- la modification du calendrier d'augmentation de la durée d'assurance pour obtenir une retraite sans décote ;
- une évolution des règles concernant le cumul emploi-retraite intégral ;
- la mise en place du dispositif de retraite progressive ;
- l'aménagement des modalités de départ anticipé au titre d'une carrière longue ;
- l'assouplissement des modalités de départ anticipé au titre d'une situation de handicap.

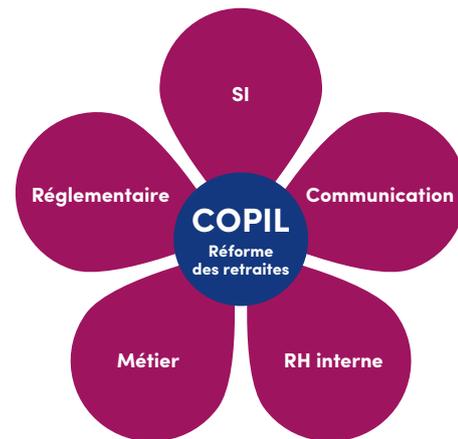


UN PILOTAGE ANTICIPÉ ET ORGANISÉ

Le pilotage global du projet a été assuré au moyen d'un comité de pilotage composé des membres du comité de direction de la CRPCEN, se réunissant de manière bimensuelle. Cinq chantiers opérationnels - réglementaire, métier, informatique, ressources humaines et communication/relation clients - ont été identifiés.

Les travaux d'analyse réglementaire ont débuté mi-mars 2023 et ont alimenté les ateliers informatiques et métiers qui ont traduit les impacts et les mesures nécessaires tant sur le plan de l'adaptation du système d'information que sur le traitement métier.

La communication, réalisée en continu, s'est quant à elle, appuyée sur du benchmark réalisé à partir des supports et expériences des autres régimes.



LE PROJET EST DÉCOUPÉ EN 4 PHASES :

- phase préliminaire : analyse du projet de loi jusqu'à sa promulgation ;
- analyse d'impacts (réglementaire, système d'information, métier, communication) ;
- élaboration des scénarios de travail : il s'agissait principalement de décrire un scénario idéal de travail (ce qui devrait idéalement être fait pour mettre en œuvre la loi), et un scénario alternatif garantissant l'application de la loi en cas de contrainte technique ;
- mise en œuvre du plan d'actions : cette phase se prolonge au-delà du 1^{er} septembre 2023 et vise à garantir la mise en application des mesures jusqu'au 1^{er} janvier 2025.



Les principales mesures ont été détaillées dans le cadre de fiches repères, alimentées par les différents ateliers.

L'atelier règlementaire visait à identifier :

- l'ensemble des textes et des dispositions à faire évoluer pour pouvoir mettre en œuvre la réforme ;
- à accompagner les différents services dans l'identification des impacts qu'il faudra intégrer notamment au niveau métier, du système d'information et de la communication/ relation clients ;
- à identifier des points règlementaires ou des règles de gestion qu'il faudrait modifier suite aux échanges avec les services.

L'atelier métier vise à :

- identifier les circuits métiers impactés et établissement d'un plan d'actions (intégration des nouvelles mesures dans les pratiques de travail, définition de nouveaux circuits de travail, accompagnement, courriers...);
- à lister les évolutions des applicatifs nécessaires et à définir et à mettre en œuvre une planification en lien avec l'atelier informatique,
- à établir des processus pour chaque typologie d'affiliés (actifs, chômeurs...).

L'atelier système d'information a établi une feuille de route des projets informatiques 2023 pour permettre de déprioriser certains projets et intégrer les évolutions nécessaires aux paramétrages ou développements indispensables pour l'application de la réforme.

Des fiches d'expression de besoin ont été rédigées pour traduire en modifications techniques, l'ensemble des dispositions.

Depuis le projet de loi, l'atelier permet à la relation clients de faire remonter les questions des affiliés ou employeurs sur la réforme et de préparer les éléments de réponse pouvant être apportés notamment par les téléconseillers.

Un plan de communication a été élaboré pour communiquer à la fois à l'externe mais aussi en interne. Parmi les supports envisagés, figure le développement de webinaires.

L'atelier RH a pour objectif d'intégrer les mesures en interne pour les agents de la caisse mais aussi d'identifier de nouveaux leviers pour favoriser le recrutement ou la fidélisation des salariés.

Retrouvez toutes les informations sur la réforme des retraites sur www.crpcen.fr

ARRÊTÉ DES COMPTES 2023 : des résultats toujours à l'équilibre pour la CRPCEN et des comptes certifiés



Les comptes de la CRPCEN qui sont toujours à l'équilibre depuis 2015, ont été de nouveau certifiés sans observation, ni réserve par le commissaire aux comptes (KPMG). Cette certification confirme ainsi les avis émis pour les exercices précédents.

Elle atteste de la fiabilité des opérations réalisées et comptabilisées par la Caisse et de la pertinence des actions engagées en vue de sécuriser le système d'information et de mieux maîtriser les risques notamment dans le cadre du contrôle interne et de la lutte contre les fraudes.

La reconnaissance de la qualité de ses comptes atteste des efforts réalisés par tous les services de la Caisse pour fiabiliser et sécuriser l'ensemble des opérations effectuées. Elle constitue ainsi un gage de qualité des données financières et comptables de la CRPCEN sur lesquelles s'appuient les instances dirigeantes du régime pour prendre des décisions de portée technique ou stratégique, fondamentales pour l'avenir du régime.

La CRPCEN, organisme de sécurité sociale multi branches, a bénéficié d'une certification de tous ses exercices comptables sans observation ni réserve depuis 2008.

Retrouvez tous les résultats de l'arrêté des comptes 2023 en page 42 du rapport d'activité 2023, chapitre 4



WEBINAIRE : la CRPCEN à la rencontre de ses affiliés

Depuis juillet 2023, la CRPCEN vient d'intégrer cet outil très interactif à sa nouvelle offre de service auprès non seulement de ses affiliés mais également auprès des employeurs.

La réforme des retraites a généré beaucoup de questions de la part des affiliés et en toute logique, ce fut la thématique la plus opportune pour lancer les premiers webinaires de la CRPCEN.

Ainsi, après un essai réussi avec la chambre notariale de Rouen, les équipes de la CRPCEN sont allées à la rencontre de la chambre de Caen avec deux sessions qui se sont tenues sur deux jours (le 7 et 8 septembre) en réunissant près de 80 participants. Les enjeux de la réforme des retraites et les incidences sur les droits des affiliés CRPCEN ont permis des échanges d'une grande richesse avec les participants.

D'autres rencontres se sont succédé sur toute la fin 2023 avec la chambre de Picardie ou encore la chambre notariale de Paris (plus de 1 500 participants) en présence notamment de Maître Hubert FABRE, notaire administrateur de la CRPCEN qui a apporté tout son soutien à cette nouvelle initiative de la Caisse.

Cette nouvelle offre de service dynamique permet à la CRPCEN d'affirmer ainsi son rôle de conseil auprès de ses affiliés et des employeurs du notariat dans un contexte de réforme des retraites qui a suscité beaucoup d'interrogations.



Mais qu'est-ce qu'un webinar ?

Depuis la pandémie, les webinaires se sont particulièrement développés dans les entreprises. Né de la contraction des mots web et séminaire, le webinar désigne une conférence en ligne à laquelle plusieurs personnes connectées dans des lieux éloignés peuvent participer.

Ainsi les participants peuvent suivre la visio-conférence en audio et vidéo, échanger et poser des questions via un outil de conversation instantané, répondre à des sondages, télécharger des documents mis à disposition, visionner un diaporama, des vidéos ou le partage d'écran des orateurs. Et surtout pour celles et ceux qui n'ont pas pu participer, le webinar peut être visionné si besoin.



- **Maitre Hubert FABRE**, Administrateur CRPCEN
- **Marie-Anne RIBEYRE**, Directrice des affaires juridiques, chambre des notaires de Paris
- **Alexandra AUCLAIR**, Directrice de cabinet, CRPCEN
- **Anne FOURNIER**, Responsable d'études juridiques, CRPCEN

ENQUÊTE DE SATISFACTION : les affiliés affichent un fort soutien à la CRPCEN

La dernière enquête de satisfaction de la CRPCEN concernant l'évaluation des prestations de la Caisse par les affiliés s'est déroulée du 30 octobre au 24 novembre 2023. Les participants ont de nouveau affiché un soutien indéfectible à la Caisse démontré par un taux de satisfaction globale de 84 %.

Retour en détail sur les points forts et les axes d'amélioration des prestations de la CRPCEN

L'enquête de satisfaction 2023 a été adressée à 83 073 affiliés de la CRPCEN et a obtenu 14 152 retours, soit 17 % de participation. Compte tenu de la taille de la population d'affiliés, ce taux de participation est satisfaisant car il nous permet d'avoir une marge d'erreur de 0,75 % pour un intervalle de confiance de 95 %. La participation est en hausse par rapport à l'enquête précédente de 2022 qui avait mobilisé un peu moins d'affiliés avec 14 % de participation.

PRINCIPAUX RÉSULTATS

84 % des participants à cette enquête se déclarent satisfaits des services de la CRPCEN, un taux de satisfaction élevé et assez stable par rapport à l'année dernière. Les retraités vont au-delà, avec des taux de satisfaction de 90 et 86 %.

Sur les 4 thématiques observées spécifiquement dans ce questionnaire, l'indice Maladie se détache avec 86 % de satisfaction là où les 3 autres indices se situent plutôt entre 70 et 80 % de satisfaction.

Les indices pensions et action sociale remportent le moins de satisfaction.

PRESTATION MALADIE : MEILLEUR INDICE DE CETTE ENQUÊTE

Au global, l'indice Maladie atteint 86 % de satisfaction avec 55 % de satisfaits et 29 % de très satisfaits. Les retraités et les 70 ans et plus sont davantage satisfaits que les cotisants salariés et les chômeurs. Dans le détail, l'évaluation quant aux délais de paiement des revenus de remplacement (indemnité journalière ou pension d'invalidité) est toujours aussi satisfaisante qu'en 2022. 88 % des affiliés sont satisfaits également des délais de remboursement.

PRESTATION PENSIONS DE RETRAITE : DES AFFILIÉS SATISFAITS DES LIQUIDATIONS

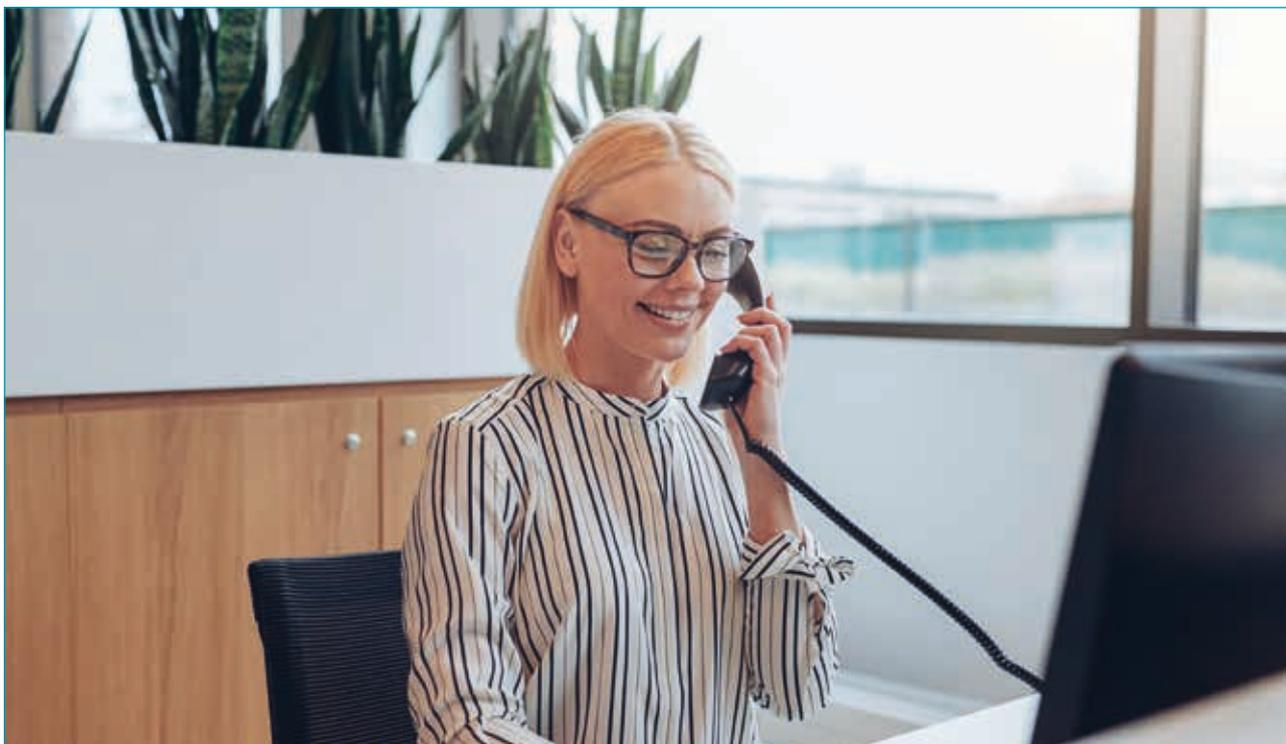
Avec 31 % de participation dans cette enquête, les retraités ont pris le temps de donner leur avis sur la CRPCEN et leur évaluation est plus positive que les autres populations sur l'ensemble des indices.

88 % des retraités et des affiliés âgés de plus de 70 ans qui se déclarent satisfaits des délais de liquidation de leur pension au moment de leur départ à la retraite.

En revanche, les non retraités expriment le besoin de plus d'informations. Plus d'1 affilié sur 2 ne se sent pas suffisamment informé sur ses droits à la retraite (56 %). Les moins informés sont les cotisants salariés (25 % de satisfaction) ainsi que les chômeurs (45 % de satisfaction). Même si ces populations ne sont pas encore directement concernées par la retraite, on peut supposer, par ces résultats, que le sujet les préoccupe. Il est possible que la situation politique avec la réforme des retraites au moment de l'enquête ait contribué à complexifier la compréhension des droits.

Cette enquête souligne une priorité d'action pour la CRPCEN au niveau de l'accompagnement des affiliés non encore bénéficiaires de prestations de retraites, pour mieux appréhender leurs droits dans le cadre notamment de la nouvelle réforme.





DES AMÉLIORATIONS SUR L'ACTION SOCIALE SONT ATTENDUES PAR LES AFFILIÉS

Un tiers seulement des répondants pense avoir une bonne connaissance des aides sociales de la CRPCEN et pour 43 % d'entre eux, cette connaissance n'est pas suffisante. En vieillissant, la connaissance s'améliore pour atteindre un taux de 50 %. À contrario, le score baisse à 15 % pour les moins de 30 ans.

Avec un taux de 50 %, la satisfaction des affiliés pour les aides actions sociales a baissé en 2023 (contre 67 % en 2022). Ici encore ce sont les retraités qui se montrent les plus positifs : 63 % d'entre eux se déclarent satisfaits. Les cotisants salariés sont les moins satisfaits (43 %).

Les aides actions sociales, quand elle sont perçues, sont en revanche jugées très satisfaisantes lorsqu'on avance en âge.

En substance, on constate que la satisfaction des affiliés concernant les actions sociales est proportionnée à la connaissance qu'ils en ont et que les deux évoluent positivement et proportionnellement en fonction de l'âge.

LE CENTRE DE RELATION CLIENT : UN ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE QUI PEUT S'AMÉLIORER

Le taux de satisfaction de la prise en charge par un conseiller est satisfaisant pour les retraités (+de 70 %) mais peut encore être amélioré pour les actifs (64 %).

Précisément, sur la résolution de la demande : 58 % des répondants ont eu besoin de n'appeler qu'une seule fois. Ils sont plus nombreux du côté des retraités (67 %) et des plus de 70 ans (70 %).

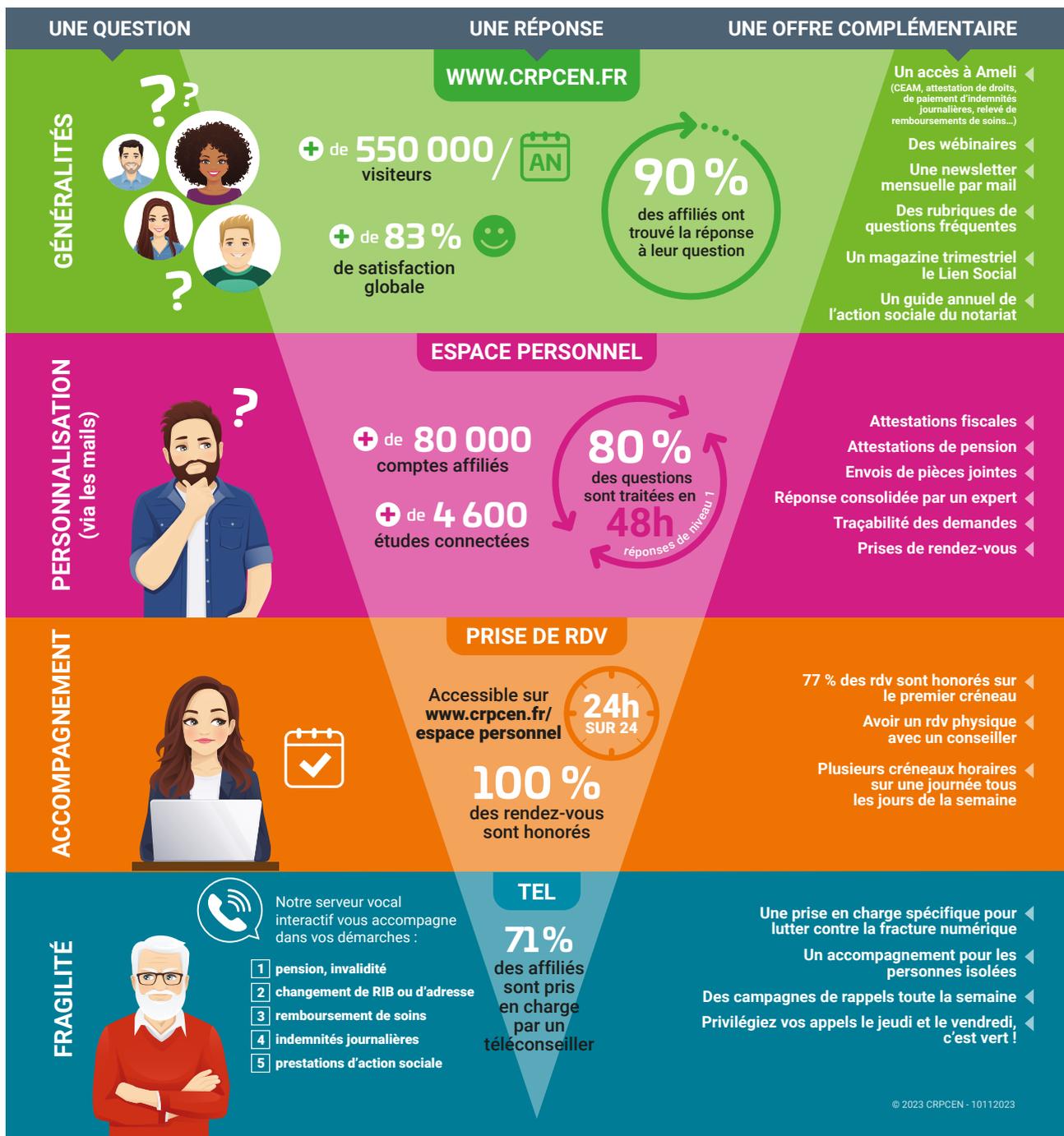
Pour les $\frac{3}{4}$ des répondants, il a été nécessaire de contacter la CRPCEN entre 2 et 5 fois.

Des plans d'actions et d'amélioration sont continuellement déployés au sein des services afin de répondre aux attentes des affiliés.

VOTRE TEMPS EST PRÉCIEUX, RESTEZ CONNECTÉ !

La stratégie de la relation client de la CRPCEN vise à orienter la majorité des affiliés vers les outils et services dématérialisés afin de prioriser le téléphone pour les personnes les plus fragiles ou en situation de fracture numérique. L'offre en ligne est de plus en plus riche et couvre quasi toutes les problématiques rencontrées par les affiliés.

Une infographie dédiée à la relation client a été mise en ligne sur le site afin de permettre aux affiliés de mieux s'orienter sur l'ensemble de l'offre de service de la CRPCEN



Retrouvez cette infographie sur www.crpcen.fr

LA CRPCEN EXPÉRIMENTE UNE ACTION DE LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT

Depuis le mois de septembre et en collaboration avec l'association « Les petits frères des pauvres » et les bénévoles des comités du notariat, la CRPCEN mène une action expérimentale de repérage des affiliés fragilisés par une situation d'isolement. En effet, depuis 2020, la pandémie a particulièrement mis en exergue les grandes difficultés de certains seniors qui souffrent non seulement d'un éventuel isolement géographique mais également de solitude.

Aussi, les retraités des départements de l'Indre-et-Loire, de la Moselle, de la Meurthe-et-Moselle ainsi que des Bouches-du-Rhône ont été contactés par courrier par les bénévoles des comités du Notariat de leur région respective.

À ce jour, ce sont près d'une centaine de personnes qui ont remercié la CRPCEN de cette main tendue et ont manifesté leur volonté d'être recontacté.

À la suite du bilan de cette expérimentation prévu au 2^e semestre 2024, la Caisse étudiera la possibilité d'élargir cette action à d'autres départements.



LA CRPCEN POUR LA SIMPLIFICATION DES DEMANDES EN LIGNE

« LES 3 COMPTES QUI COMPTENT »

Suivez Chloé et sa vie de nouvelle affiliée de la CRPCEN à travers une nouvelle vidéo pédagogique sur les possibilités proposées par la CRPCEN pour simplifier ses démarches en ligne.

Rendez-vous sur crpcen.fr pour découvrir « Les 3 comptes qui comptent »



MISE EN ŒUVRE DE L'APPLICATION DE GESTION DES EMPLOYEURS (GDE) : une réussite collective

Rencontre avec Frédéric GELLIER, responsable du secteur études et développements, Raphaël BRUN, responsable du produit au sein de la société Open et Dinesh RAVI-CHANDIRANE, assistant à maîtrise d'ouvrage au SEMOAA : 3 acteurs incontournables du groupe projet qui ont collaboré, avec le service recouvrement, durant ces 9 derniers mois au développement de ce système innovant.

La mise en œuvre de GDE est une réussite, qu'est ce qui va changer pour le service recouvrement dorénavant ?



Raphaël BRUN : Dans le cadre de la gestion des employeurs, le recouvrement travaille quotidiennement avec des données issues du Journal Officiel ou encore la plateforme OPM (Officiers Publics ou Ministériels) notamment pour les nominations ou les créations d'études notariales. Ces

éléments sont retranscrits et gérés dans l'application GDE. Les processus sont également plus sécurisés et les informations sont disponibles en temps réel. Par exemple, les actions affectées aux responsables du secteur recouvrement leurs permettent de valider en temps réel les informations. Ils sont informés grâce à de judicieuses notifications ou en consultant directement la page d'accueil de l'application.

En plus des simplifications de processus, cela permet une meilleure cohésion de travail entre l'équipe puisque toutes les informations sont tracées. Il est possible d'avoir un suivi global des études notariales et des échanges réalisés entre les agents et les employeurs.



Frédéric GELLIER : L'objectif principal était de renforcer et sécuriser les processus du métier tout en fluidifiant le traitement des informations. De plus, nous avons procédé à une refonte importante des terminologies et des processus de gestion.

Comment s'est déroulée l'organisation entre tous les services, parties prenantes à l'élaboration de GDE ?

Frédéric GELLIER : Ce projet a été initié en 2012 et a connu de nombreux rebondissements. Une première version « GDE V1 » a été mise en production en janvier 2023. Une refonte totale a débuté en février 2023 et a été livrée en janvier 2024.

La demande a été effectuée par le service recouvrement dans le cadre de la « refonte applicative » de 2012 où étaient concernées les applications GDE et GDI (gestion des individus).

J'ai donc intégré le projet en 2022 et mes collègues Raphaël et Dinesh nous ont rejoints en 2023.

L'objectif, en plus de tous les avantages cités précédemment par Raphaël, était surtout de se désolidariser des applications HP actuelles en développant des technologies nouvelles et modernes.

C'est le gros projet de la Direction des systèmes d'information et une belle réussite collective qui s'inscrit dans un chantier de modernisation de grande ampleur et de longue haleine.



Dinesh RAVI-CHANDIRANE : Pour ma part, je suis intervenu au niveau de l'expression du besoin avec l'aide de Raphaël BRUN. Par la suite, au niveau des recettes et des fonctionnalités, j'ai contribué à la réalisation des tests jusqu'à la fin du projet. Pour finir, j'ai formé et accompagné le service recouvrement jusqu'à la mise en production.

Frédéric GELLIER : En effet, Dinesh a effectué les démonstrations au fur et à mesure de l'avancée du projet. Ceci a permis de récolter les éventuels besoins de modifications en temps réel par les agents et les responsables du service. Ces échanges mensuels ont apporté une forte interactivité entre nos services.

Raphaël BRUN : Je suis bien d'accord. Cette méthode de travail entre nos deux métiers a permis d'éviter ce qu'on appelle « l'effet tunnel » et ne pas se retrouver avec une application non comprise par les personnes les plus concernées par l'outil. En tant que responsable produit du projet, mené à bien selon une nouvelle méthodologie (agile), j'avais la responsabilité de veiller à la qualité du livrable. Cela impliquait parfois d'endosser différents rôles en fonction des besoins de la situation.

En avant-première, que pourriez-vous nous dévoiler sur les prochains projets de la DSI ?

Dinesh RAVI-CHANDIRANE : Tout d'abord, l'application GDE V2 va poursuivre ses évolutions dans les prochains mois et d'autres projets sont en cours de travaux.

Raphaël BRUN : En effet, il est prévu que l'application soit dotée de fonctionnalités complémentaires comme l'ajout de tableaux de bords pour permettre au service de piloter dans son ensemble l'activité. Ces tableaux permettront également d'accéder à des statistiques liées aux études, savoir si elles sont fermées ou si elles poursuivent leur activité. D'autre part, l'automatisation de la gestion des courriels envoyés aux études fera également partie des prochaines priorités.

Quant au projet GDI, il est en cours de spécification et nous devrions débiter les travaux de développement dans le courant du 2e trimestre 2024.

Enfin, il y a un travail considérable à réaliser sur l'application GEMO, spécialisée dans la gestion des émoluments du recouvrement. Ce projet est en développement depuis plus de 6 mois maintenant. Il est construit directement dans GDE. L'objectif est

d'avoir une seule et même application. GEMO devrait être intégré à GDE dans le courant du mois de juillet 2024.

Frédéric GELLIER : En conclusion, je dirais que le principal facteur de cette réussite a été ce travail collaboratif mené tout au long du projet. Il était essentiel d'être tous sur la même longueur d'onde. C'est pour cela que l'outil répond au maximum aux besoins et accroît la performance des tâches du service recouvrement au quotidien.



BAROMÈTRE SOCIAL 2023 : 86 % des agents se déclarent satisfaits de travailler à la CRPCEN

La CRPCEN, soucieuse du bien être au travail de ses collaborateurs, réalise un baromètre social tous les 2 ans depuis 2012. Il a pour objectif de recueillir la satisfaction des salariés sur leurs conditions de travail et ainsi envisager, le cas échéant, des pistes d'amélioration.

La dernière enquête s'est déroulée du 18 septembre 2023 au 06 octobre 2023 et 155 agents y ont répondu.

Les points forts

- Les entretiens individuels ont reçu de très bonnes appréciations (satisfaction de 93 %) ;
- Les salariés adhèrent aux valeurs de la CRPCEN, sont impliqués dans leur activité et sont fiers de travailler dans l'organisme (89 %) ;
- Les relations professionnelles (85%), les rapports avec l'encadrement (84 %), les besoins en formation (81 %) et les missions et responsabilités confiées (81 %) ont été évalués par la plupart des salariés comme performants.



Les points d'amélioration

L'organisation du travail, le rythme du travail, la perception des instances représentatives du personnel sont jugés correctes mais restent à améliorer (niveau de satisfaction entre 70 % et 77 %).

Des marges de progression sont également attendues par les salariés sur :

- l'attention portée par l'équipe de Direction aux conditions de travail avec un souhait d'une meilleure prise en compte de la dimension humaine dans les décisions et des préoccupations de terrain (65 %) ;
- la rémunération et les avantages sociaux (65 %) ;
- le développement de carrière et les politiques RH (65%).

Les pistes d'évolution

La direction a présenté ces résultats en CSE le 23 février dernier. Cela donnera matière à de futurs échanges sur les pistes d'amélioration concernant notamment le développement de la carrière et la politique de ressources humaines.

La nouvelle dynamique donnée à la démarche qualité devra permettre à la direction de se rapprocher des agents, à partir du mois de juin, afin d'échanger sur les problématiques de terrain et de partager ensemble les optimisations envisagées dans tous les secteurs d'activité.

Pour les sujets relevant de la rémunération et des avantages sociaux, ils sont liés aux négociations collectives avec l'UCANSS même si des mesures peuvent néanmoins être prises par les organismes de protection sociale localement. Là encore, ces sujets seront abordés avec les instances représentatives du personnel dans les prochains CSE et NAO de 2024.

LE DIRECTEUR À LA RENCONTRE DES AGENTS DE LA CRPCEN

Au cours de l'année 2023, le directeur Olivier MANIETTE est allé à la rencontre de 8 services lors de petits-déjeuners organisés avec les équipes. Les rendez-vous avec les agents se poursuivent sur l'année 2024.

- **3 janvier** : direction de cabinet
- **16 mars** : service études maîtrise d'ouvrage
- **17 avril** : service comptabilité
- **25 mai** : secteur contrôle maladie et pension
- **12 septembre** : service maladie pôle Prestations en espère
- **12 octobre** : service études et statistiques
- **19 décembre** : service maladie pôle Gestion des bénéficiaires



PRÉVENTION SANTÉ : nouveau partenariat avec la Camieg

La CRPCEN a signé en janvier 2023 un partenariat avec la CAMIEG* visant à développer des ateliers locaux de prévention santé au profit des retraités du Notariat. Ces ateliers pourront se dérouler en présentiel comme en distanciel. Ce partenariat a débuté en 2023 par une phase expérimentale sur la région Bretagne au premier semestre avec dans un premier temps un atelier en présentiel à Rennes et dans un second temps un atelier en distanciel sur les départements du Finistère, du Morbihan et des Côtes d'Armor.

À la suite de l'évaluation positive de cette première phase test, une généralisation est actuellement organisée à tout le territoire français métropolitain.

*La Caisse d'assurance maladie des industries électriques (CAMIEG) et gazières assure la gestion du régime spécial d'assurance maladie/maternité des industries électriques et gazières (IEG).

NOUVELLE AIDE SOCIALE CRPCEN : parce que préserver sa santé, c'est aussi pouvoir souffler !



Une nouvelle aide d'action sociale intitulée « Accompagnement et amélioration de la qualité de vie » est proposé aux affiliés de la CRPCEN.

Aidant : s'investir mais ne pas s'épuiser !

Faire face aux impératifs de la vie quotidienne (obligations sociales, personnelles, professionnelles...) tout en prenant soin de sa santé (physique et psychologique) supposent d'avoir la possibilité de se ménager du temps pour des activités ou tout simplement du repos.

Fort de ce constat, la CRPCEN a développé en 2023 une nouvelle aide qui s'inscrit dans cette optique pour, à la fois accompagner les moments où on l'on se sent fatigué par le quotidien mais aussi pour participer au financement de solutions qui permettent de retrouver du temps pour soi.

Cette nouvelle aide vise les actifs et les retraités en situation d'épuisement familial ou professionnel. La grande problématique de l'aidant, du parent, de l'actif au bord de l'épuisement, c'est l'absence de répit et de loisirs qui nourrissent un sentiment de solitude, voire de désarroi.

Une nouvelle aide pour offrir un temps de répit

Cette nouvelle aide doit donc permettre au bénéficiaire de souffler moralement, physiquement, et de lui offrir un moment de mieux-être.

Elle doit pouvoir servir à financer :

- des loisirs et vacances* (hors achat de matériel) ;
- un séjour - répit ;
- un soutien psychologique auprès de professionnels ;
- des frais de scolarité et de soutien scolaire (hors achat de fournitures scolaires) ;
- de la garde d'enfant(s) (nourrice, crèche, garderie) ;
- un accueil temporaire de jour ou de nuit ou une suppléance de l'aidant à domicile.

Retrouvez toutes les informations sur www.crpcen.fr/affilies/une-nouvelle-aide-crpcen-pour-la-qualite-de-vie



OCTOBRE ROSE : la CRPCEN engagée en faveur de la lutte contre le cancer du sein

La recherche contre le cancer du sein est une cause majeure. Chaque année, cette maladie touche près de 60 000 femmes.



LORSQU'IL EST DÉTECTÉ SUFFISAMMENT TÔT

**9 CAS
SUR 10
SONT SAUVÉS**



ODYSSEA : une course engagée

Depuis 1982 en France, le mois d'octobre est consacré à la lutte contre cette maladie. Communication, dépistages, événements caritatifs en faveur de la recherche... Grâce aux associations Ruban Rose et Odyssea, en plus des campagnes de prévention, des circuits de marches et de courses à pieds sont organisés dans toutes la France afin de récolter des fonds destinés à la lutte contre le cancer du sein.

Cette année, 30 salariés de la CRPCEN se sont engagés pour soutenir la cause en participant à la course Odyssea organisé à Paris le 30 septembre et le 1e octobre dernier. Bravo à toute l'équipe de la Caisse.



www.odyssea.info

CONGRÈS DES NOTAIRES 2023 : la Normandie à l'honneur



Maître Corinne Feuillette Cadene (VP Notaire), Maître Antoine Desmiers de Ligouyer et Lise Verdier (administrateurs) aux côtés d'Olivier Maniette (directeur CRPCEN) et de Pierre Sudre (CRPCEN)

Pour la 17^e année consécutive, la CRPCEN a participé au Congrès des notaires dont la 119^e édition s'est tenue à Deauville du 26 au 29 septembre 2023.

Cet évènement séculaire a accueilli cette année plus de 1500 congressistes issus de 40 pays différents afin d'échanger sur une réflexion d'intérêt général. Avec comme thème «Le logement - Le devoir de faire mieux, le Droit pour faire autrement », les 3 jours de congrès ont mis en avant des propositions visant à améliorer les pratiques face à la crise du logement qui dure depuis plus de trente ans et de faire évoluer la règle de droit avec des propositions pragmatiques et équilibrées.

La CRPCEN, quant à elle, a pu affirmer son rôle de conseil auprès de tous les congressistes qui sont venus à sa rencontre. À l'instar des années précédentes, l'équipe administrative a accueilli une centaine de visiteurs sur le stand. Ce fut l'occasion d'aborder non seulement la situation globale de la caisse surtout dans le contexte actuel de réforme des retraites mais également de leur apporter des réponses quant au fonctionnement de leur étude ou de faire le point sur leur situation individuelle en réalisant des estimations de pensions.



Olivier Maniette et Christine Maugüé, présidente du CA de la CRPCEN aux côtés de l'équipe administrative de la CRPCEN

2

Convention d'objectifs et de gestion

*Une convention
pour accompagner la transformation
et améliorer la performance*



CONVENTION
OBJECTIFS
GESTION
PCEN / ÉTAT

G

2021-2025



CONVENTION 2021-2025 : bilan et perspectives d'un outil de pilotage et de gestion de l'organisme

Les conventions d'objectifs et de gestion (COG) sont au cœur de la gouvernance du service public de la sécurité sociale depuis 1996. Elles formalisent les objectifs à atteindre et les moyens à mettre en œuvre afin de moderniser et améliorer la performance du système de protection sociale, en termes de maîtrise des dépenses et de qualité de service rendu aux usagers.

LA COG 2021-2025 : 3 AXES POUR LA PERFORMANCE

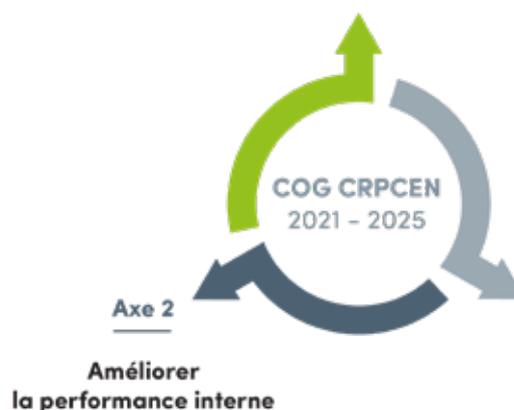
La CRPCEN a l'ambition que la COG 2021-2025 soit la synthèse des ambitions de la protection sociale et de la profession notariale. Ces deux professions sont tournées vers la satisfaction client avec la volonté d'être plus juste, plus équitable, plus universelle à l'égard de l'ensemble des citoyens.

Simplification administrative, développement des télé-services, fluidité des contacts : l'objectif est de faciliter l'accès aux droits et aux services pour tous, en particulier aux personnes les plus fragiles et les plus démunies, avec le même souci d'équité.

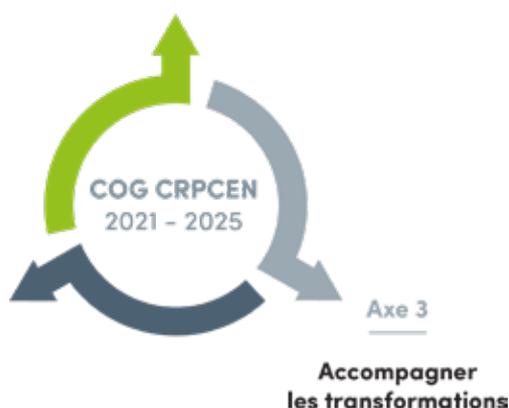
Dans ce contexte, la COG 2021-2025 se décline selon les 3 axes suivants :



La finalité des actions entreprises par la CRPCEN vise la satisfaction de ses clients. Les résultats des études menées par la caisse sur les attentes de ses affiliés concordent par rapport à celles de l'ensemble des Français et aux ambitions des pouvoirs publics qui souhaitent plus de simplification administrative, de services en ligne et de qualité dans les prestations fournies. Si les résultats de satisfaction sont très positifs depuis 2004 et démontrent un attachement fort au régime, la CRPCEN entend poursuivre la modernisation de sa stratégie de service en préservant une dimension humaine dans sa relation avec les affiliés.



La légitimité de la CRPCEN repose sur ses performances de service et de gestion. La démarche qualité, qui structure la caisse depuis 2016, permet aux équipes de travailler avec une méthodologie commune à la recherche d'une performance optimale dans chaque processus. L'obtention de la certification ISO 9001:2015 en 2018 est un encouragement à poursuivre dans cette dynamique. Issue de la qualité, la mise en œuvre de méthodes de production inspirées de la sphère industrielle entraîne l'évolution des processus. Cette démarche sera complétée et élargie à l'ensemble des services.



Pour atteindre les objectifs du programme Action publique 2022, la CRPCEN se veut une caisse connectée, efficiente mais surtout engagée, fédérant des équipes volontaires et impliquées autour de :

- ➔ **valeurs sociales et environnementales**, par le biais de la politique de RSE ;
- ➔ **valeurs de progrès**, par le biais de l'innovation technologique autour du système d'information (SI) ;
- ➔ **valeurs de partage d'expérience et de mutualisation** auprès de nos partenaires.

Au cœur des transformations, l'évolution du système d'information sera un atout essentiel de la CRPCEN pour répondre aux enjeux transverses de relation clients, de performance de la production et d'efficience. Dans un contexte de mutations réglementaires, sociales et technologiques, la CRPCEN doit également réussir l'accompagnement de ses salariés. Elle s'appuiera sur son schéma directeur des ressources humaines bâti autour de la qualité de vie au travail et le développement des compétences. Enfin, pour anticiper et accompagner les évolutions de son écosystème, la CRPCEN restera en veille des innovations et des bonnes pratiques avec les autres organismes.

CONSOLIDER ET ENRICHIR L'OFFRE DE SERVICES

En 2023, la CRPCEN a poursuivi le développement des échanges et des services en ligne, bâtis autour de son espace de services sécurisé (ESS) qui enregistre désormais 87 900 abonnés. Cet espace utilise [France Connect](#) le dispositif permettant aux internautes de s'identifier sur un service en ligne par l'intermédiaire d'un compte existant de type impots.gouv.fr ou laposte.fr.

Un bouquet de télé-services est disponible : bordereaux de paiement pour le versement des Indemnités Journalières (BPIJ), attestation fiscale dématérialisée pour les pensionnés (retraités et invalides) de moins de 75 ans (indiquant le montant déclaré et le montant d'impôt prélevé dans le cadre du prélèvement à la source). Les retraités peuvent également consulter leur bulletin de pension mensuel détaillant les prélèvements et les contributions. Le télé-service de changement de RIB et d'adresse postale sont étudiés pour 2025.

S'agissant de la relation clients, l'information est actualisée régulièrement par le comité interne de la Ligne Editoriale de la Relation Client (CLERC) à travers les canaux de diffusion : site internet, newsletter, serveur vocal, courriers, courriels, vidéos. La fréquentation du site de la caisse a doublé en deux ans, et la prise de rendez-vous téléphoniques contribue à améliorer le service rendu aux usagers. Un nouveau module de rendez-vous téléphonique a été déployé via la messagerie ESS en juin 2023 afin de réserver les appels entrants aux personnes éloignés du numérique. En parallèle, depuis septembre 2023, la mise en place d'un nouvel Serveur Vocal Interactif (SVI) intégrant une nouvelle arborescence améliore la joignabilité de la caisse.



En termes de parcours Clients, quatre parcours ont été formalisés par type de publics, de services et de canaux de communication. Le parcours des moins de 40 ans a été déployé en 2022 (avec la campagne « les 3 comptes qui comptent »), et celui des 59 ans et plus en 2023. Du fait de la réforme des retraites, les parcours ont été enrichis et des webinaires d'information ont été organisés à destination des actifs futurs retraités et des employeurs pour les changements d'affiliation. Pour les 59 ans et plus, des programmes de formation à la retraite ont été expérimentés en lien avec les chambres notariales.

En 2023, les délais de traitement des courriels entrants (sous 48 heures) et des réclamations (sous 10 jours ouvrés) ont été respectés, la polyvalence des téléconseillers permettant d'affiner la réponse apportée dès le premier contact. En matière d'écoute terrain, dans le prolongement de ses enquêtes externes, la CRPCEN a lancé depuis septembre 2023 la démarche « Aller vers » destinée à mener une politique d'appels sortants vers les affiliés réitérant des demandes vers la caisse.

En matière d'action sanitaire et sociale, l'expérience de la plate-forme téléphonique d'intermédiation a été pérennisée. Elle permet l'accompagnement à distance des affiliés les plus fragiles, confrontés à l'épuisement psychologique ou aux difficultés d'accès aux outils numériques. La refonte des aides périodiques (aide aux vacances, aide au séjour des enfants, aide à la rentrée scolaire) en une aide unique « 3 en 1 » (aide à la déconnexion et au répit) a été mise en production début 2024.

AMÉLIORER LA PERFORMANCE INTERNE

En 2023, le contexte a été marqué par la stabilisation des volumes de dossiers d'indemnités journalières employeurs après plusieurs années de stocks générés par la pandémie de Covid (hausse de 90 % des demandes d'indemnités journalières entre 2019 et 2022). La CRPCEN a tenu ses délais de remboursement à travers le pilotage de sa production, issu des méthodes industrielles.

Conformément à la démarche Qualité, les actions d'optimisation se sont poursuivies avec, entre autres, la numérisation des dossiers de cures thermales et de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS). Le fonctionnement de la délégation avec la CPAM 91 continue d'être satisfaisant et le principe d'intégration des frais restants (kinésithérapeutes, sage-femme, ...) a été adopté pour un déploiement en 2024.

S'agissant de l'activité vieillesse, le modèle de production intègre désormais la fiabilisation de la carrière pour les assurés atteignant l'âge de 60 ans dans l'année, afin de réduire les délais de liquidation des droits. En 2023, 174 dossiers de carrière ont été fiabilisés en amont, les indicateurs de délais moyens de liquidation ont été améliorés à la fois pour les droits propres et les droits dérivés. En termes de production, le pilotage par délai d'instruction écoulé est en place, et les indicateurs de contrôle ont montré une amélioration de la qualité des dossiers.

En 2023 en matière de maîtrise des risques, conformément au décret de refonte du contrôle interne, la CRPCEN a mis en place son PCIU (Plan de Contrôle Interne Unique). Il rassemble les actions et les indicateurs du contrôle de la direction comptable et financière (DCF), du contrôle interne spécifique à la caisse, de lutte contre la fraude et de recouvrement. En 2023, la caisse a étendu également son plan de continuité d'activité en intégrant notamment les risques de coupures électriques.

S'agissant de la sécurité des systèmes d'information (PSSI), la CRPCEN a poursuivi ses travaux techniques, les campagnes de sensibilisation et la formation aux bonnes pratiques. En 2023, la CRPCEN a été de nouveau certifiée qualité ISO 9001:2015 par l'AFNOR sur l'ensemble de ses activités, sans réserve ni non-conformité.

Enfin, le transfert de l'activité de recouvrement à l'URSSAF Caisse Nationale représentait l'un des travaux majeurs de la COG, décliné en chantiers relevant à la fois de la technique, des systèmes d'information, du réglementaire, du contrôle interne et de la communication. Le transfert du recouvrement des cotisations est effectif depuis le mois de janvier 2023.

COG CRPCEN 2021 - 2025

20 actions à réaliser,
représentant **66 sous-actions et 186 livrables**
31 indicateurs à suivre

CHIFFRES CLÉS 2023



62 % de nos indicateurs COG sont en progression en 2023 par rapport à 2022



87 900 comptes personnels créés au total



3 574 RDV téléphoniques pris



90 % des pensions de retraite en droits propres sont versées sous 60 jours



2,5 jours en moyenne pour verser les IJ maladie directement aux assurés



98 % des feuilles de soins sont désormais en format électronique ; elles sont traitées en moyenne en moins de 3 jours (2,69 jours)



81 % des courriels reçus sont traités dans les 48 heures





ACCOMPAGNER LES TRANSFORMATIONS

S'agissant des ressources humaines, la CRPCEN poursuit ses actions en matière de Qualité de Vie au Travail (QVT), d'une organisation pérenne du télétravail et de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC). En parallèle, un plan de prévention des risques psycho-sociaux (RPS) est déployé par service.

Acteur engagé pour l'environnement, la Caisse a préparé en 2023 son plan de sobriété énergétique conformément à la demande du gouvernement : réduction de la climatisation, bridage des radiateurs, utilisation du dispositif de chauffage collectif urbain de la ville de Paris, utilisation de lumières led à faible consommation énergétique, diffusion de bonnes pratiques. Ce plan a permis notamment de réduire de 10 % la consommation électrique du siège en l'espace de deux ans.

Le schéma directeur des systèmes d'information est mené conformément aux engagements autour des chantiers de refonte des infrastructures, de sécurité, de rationalisation des flux et d'évolution des applicatifs (recouvrement, référentiels employeurs). Les travaux liés aux applications inter-régimes se poursuivent dans le cadre des projets menés avec le GIP Union Retraite, en intégrant notamment l'impact de la réforme des retraites sur les outils d'affiliation et de simulation de pension.

En matière d'échanges avec l'extérieur, la CRPCEN poursuit le partenariat avec les organismes de protection sociale : partage d'expérience, mutualisation de marchés, étude d'externalisation. En 2023, les relations se sont poursuivies avec les acteurs de la branche notariale (conseil supérieur du notariat, chambres et études). A l'occasion de la réforme des retraites, un travail important d'organisation de webinaires a été mené et des expérimentations de formation de préparation à la retraite ont été programmées dans le cadre des universités du notariat.

Enfin, les activités de recherche et développement permettent à la caisse de se préparer d'ores et déjà aux enjeux de la prochaine COG de 2026. Une veille stratégique par service a été déployée dans le cadre de la démarche Qualité. ■



Retrouver la COG CRPCEN 2021-2025 sur www.crpcen.fr. ■

3

Gouvernance et organisation de la Caisse

Un conseil d'administration engagé et responsable et une équipe administrative qui assure quotidiennement le fonctionnement de la Caisse





COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidé par un conseiller d'État nommé par arrêté interministériel, le conseil d'administration paritaire est composé de :

- 8 **notaires** désignés par le Conseil Supérieur du Notariat ;
- 6 élus représentant les **clerks et employés du notariat** en activité ;
- et 2 élus représentant les **pensionnés du notariat**.

La durée de la mandature, fixée à 5 ans depuis 2006, permet d'inscrire dans la durée les politiques et les actions initiées par les administrateurs, tout en les intégrant dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de gestion que la CRPCEN passe avec l'État.

Membres représentant les **NOTAIRES TITULAIRES**



Maître Corinne
FEUILLETTE-CADENNE



Maître Antoine
DESMIER
DE LIGOUYER



Maître Jean-Patrick
PROUVOST



Maître Michel
GOLAIN

Membres du **BUREAU**



LA PRÉSIDENTE
- Mme Christine
MAUGÛÉ,
conseillère d'État

LES VICE-PRÉSIDENTS

- Maître Corinne FEUILLETTE-CADENNE
- M. Serge FOREST

LES SECRÉTAIRES

- Maître Antoine DESMIER DE LIGOUYER
- Mme Lise VERDIER

Représentants de l'**ÉTAT**

LES COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT, REPRÉSENTANT LE MINISTRE CHARGÉ DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

- Mme Caroline DROUIN
- M Thibault PERON
- Mme Nora HADDAD

LES COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT, REPRÉSENTANT LE MINISTRE CHARGÉ DU BUDGET

- M. Bruno PATIER
- Mme Ibticem AMRANE-LAMENDOUR

LE REPRÉSENTANT DU GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTÉS

- Mme Édith LAUNAY



Maître Arielle
DUPONT-STIVAL



Maître Hubert
FABRE



Maître Jean-Philippe
ANDRIEU



Maître Bernard
DUMAS

Membres représentant les **NOTAIRES SUPPLÉANTS**



Maître Pascale
CESSAC-MEYRIGNAC



Maître Daniel
SPRUYT



Maître Philippe
DELATTRE



Maître Pascal
MOURET



Maître Serge
CONSTANT



Maître François
JULIE



Maître Guy
JUMÈRE-LOUGRAND



Maître Hélène
SELLIER-DUPONT

Membres représentant les
**CLERCS ET EMPLOYÉS DU NOTARIAT
TITULAIRES**



Mme Lise VERDIER



M. Erwan QUENTEL



Mme Lucile BRUN



M. René SERNA



Mme Karine
CONDOURE



Mme Sandra
WISNIEWSKI

Membres représentant les
**CLERCS ET EMPLOYÉS DU NOTARIAT
SUPPLÉANTS**



M. Cédric
BOMPARD



Mme Séverine
BOULANGER



M. Fabrice
HILLADJIAN



Mme Nathalie
BERHAULT



Mme Nadia
LEFORT



M. Emmanuel
DORE

Membres représentant les
**PENSIONNÉS DU NOTARIAT
TITULAIRES**



M. Serge FOREST



Mme Agnès
MARRE

Membres représentant les
**PENSIONNÉS DU NOTARIAT
SUPPLÉANTS**



M. Louis-Marie
ROCHARD



Mme Christiane
CŒUR

ACTIVITÉ DES COMMISSIONS

Au-delà des commissions rendues obligatoires par les textes, le conseil d'administration peut créer, conformément aux attributions qui lui sont accordées, des commissions auxquelles il peut éventuellement donner délégation. Se réunissant autant que nécessaire, ces commissions et groupes de travail ont des attributions et une composition fixées par le conseil d'administration.

→ Commission de recours amiable (employeurs et assurés)

12 réunions (2 CRA employeurs et 10 CRA assurés)

Conformément à l'article 15 du décret n° 90-1 215 du 20 décembre 1990 et aux articles R.142-1 à R.142-6 du Code de la sécurité sociale, la commission de recours amiable répartie en 2 sections – employeurs et assurés – examine les réclamations formulées contre les décisions de la Caisse, accorde les remises de majorations et pénalités de retard, au-delà de la limite de compétence du directeur (fixée à 6 598 € pour 2023) et accorde les remises de dettes.

En 2023, 53 dossiers ont été soumis à la commission de recours amiable dont 51 dossiers portaient sur des réclamations faites par les assurés et 2 dossiers relatifs à des demandes des employeurs. Les dossiers portaient principalement sur la contestation de la non-prise en charge de frais de transport et frais de santé (fourniture de pièces justificatifs), complémentaire santé solidaire et indemnités journalières (indu), demande de remise de dettes, point de départ pension, surcote, taux de pension, durée d'assurance et majoration pour enfant, régularisation de la cotisation 1% maladie, demande de remise de majorations de retard pour les cotisations employeurs. ■

→ Commission d'administration générale et des finances

1 réunion

Conformément à la décision prise par le conseil d'administration du 21 juin 2011, la commission d'administration générale et des finances participe par ses travaux à fixer notamment les orientations de gestion du régime et de la Caisse, étudie toutes les propositions et peut délibérer sur les sujets pour lesquels elle a reçu une délégation du conseil d'administration.

Outre la situation du régime systématiquement étudiée lors de chaque réunion, la commission a abordé en 2023 les thématiques suivantes :

- le schéma directeur du système d'information ;
- la politique de contrôle interne ;
- l'état des contentieux 2022. ■



→ Commission des marchés

6 réunions

Instituée par l'arrête du 19 juillet 2018 portant réglementation des marchés des organismes de sécurité sociale, la commission des marchés attribue les marchés pour les procédures d'achat formalisées et autorise la passation d'avenants en fonction de l'incidence financière. En 2023, la commission des marchés a eu à statuer sur l'attribution des marchés portant sur :

- des prestations de recherche de locataires pour les logements et locaux commerciaux et professionnels ;
- des prestations d'assurances complémentaire santé et prévoyance pour le personnel de la CRPCEN ;
- des prestations diagnostics immobiliers ;
- des prestations d'organisations d'évènements ;
- des prestations de services juridiques. ■

Ainsi que sur l'avenant N°2 pour prestations supplémentaires au marché AOO-2019-014 relatif à la « désignation d'un commissaire aux comptes et de son suppléant pour le compte de la CRPCEN » conformément à l'article R. 2194-8 du code de la commande publique. ■

→ Groupe d'études des retraités

2 réunions

Instance non décisionnaire créée par le conseil d'administration en date du 16 mars 1971, le groupe d'études des retraités étudie et propose des mesures en faveur des retraités.

Les membres du GER prennent également connaissance, chaque année, de la liste des centenaires et valident les demandes de nomination des nouveaux secrétaires.

En 2023, le groupe d'études des retraités a porté une attention particulière au projet expérimental avec les petits frères des pauvres dans le cadre de la prise en charge de l'isolement des affiliés retraités et aux ateliers « bien vieillir ». ■

→ Commission d'action sociale

24 réunions

Jouant un rôle décisif en matière d'utilisation des fonds d'action sanitaire et sociale, cette commission analyse les résultats de la politique d'action sociale menée par la CRPCEN et fait des propositions d'adaptation, définit les conditions d'attribution des prestations et attribue des aides aux retraités et aux salariés du notariat (aides ménagères, aides ponctuelles, aides au handicap, etc.).

Ainsi, les deux sections de la commission d'action sociale ont eu à examiner 366 dossiers dont 269 ont fait l'objet d'accords, 85 rejets et 15 sursis.

39 assurés ont été suivis par l'association CRESUS en 2023, 12 personnes ont bénéficié d'un accompagnement à l'activité physique adaptée réalisé par l'association SIEL BLEU.■

→ Commission de gestion des actifs

4 réunions

Analyser et préparer les décisions relatives à la stratégie globale d'allocations d'actifs, assurer la gestion et l'administration globale du patrimoine des actifs immobiliers ou encore valider les programmes de rénovation et d'aménagement nécessaires ainsi que la validation et le suivi du schéma directeur 2021-2025 des 31 immeubles, telles sont les principales attributions de la commission de gestion des actifs.

À ce titre, en 2023 la commission a eu à prendre connaissance des performances du fonds actions dédié détenu par la CRPCEN, des allocations de disponibilités sur divers produits obligataires et bancaires, de l'évolution du parc locatif et des travaux entrepris pour l'entretien du patrimoine.■

→ Commission des comptes

1 réunion

Devenue facultative par les textes, la commission des comptes a été maintenue par décision du conseil d'administration du 9 décembre 2008 et renouvelée par décision du conseil d'administration du 21 juin 2011.

En cette année 2023, la commission des comptes a pour attribution, conformément à l'article 8 du règlement intérieur :

- d'examiner les comptes annuels et le rapport annuel du directeur comptable et financier ;
- de prendre connaissance du rapport des commissaires aux comptes ;
- de proposer au conseil d'administration l'approbation des comptes et l'affectation du résultat d'exercice.■



CERTIFICATION DES COMPTES

Les comptes de la CRPCEN ont été, une nouvelle fois, certifiés sans observation, ni réserve par le commissaire aux comptes (KPMG) confirmant ainsi les avis émis pour les exercices précédents.

Cette certification atteste de la fiabilité des opérations réalisées et comptabilisées par la Caisse et de la pertinence des actions engagées en vue de sécuriser le système d'information et de mieux maîtriser les risques notamment dans le cadre du contrôle interne et de la lutte contre les fraudes.

Par ailleurs, au regard de cette certification, le conseil d'administration a approuvé à l'unanimité, dans sa séance du 30 avril 2024, les comptes de l'exercice 2023.

La reconnaissance de la qualité de ses comptes atteste des efforts réalisés par tous les services de la Caisse pour fiabiliser et sécuriser l'ensemble des opérations effectuées.

Elle constitue ainsi un gage de qualité des données financières et comptables de la CRPCEN sur lesquelles s'appuient les instances dirigeantes du régime pour prendre des décisions de portée technique ou stratégique, fondamentales pour l'avenir du régime.■



LE COMITÉ DE DIRECTION au 31 décembre 2023



Olivier MANIETTE
DIRECTEUR



Flavie LABORIE
DIRECTRICE COMPTABLE
ET FINANCIÈRE



Julia COLOMBAT
ADJOINTE
SOUS-DIRECTRICE
(Prise de fonction avril 2024)



Olivier SAILLY
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



Alexandra AUCLAIR

DIRECTRICE
DE CABINET



Peggy SAINT ALBIN

RESPONSABLE DES
INSTANCES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION



H el ene COMBARIEU

DIRECTRICE
ADJOINTE



Nicolas DOUADY

DIRECTEUR DES SERVICES
AUX B EN EFICIAIRES



St ephanie DECLERCQ

DIRECTRICE DES SYST EMES
D'INFORMATION ET DE LA
MA TRISE D'OUVRAGE

LES EFFECTIFS

Situés au 5 bis rue de Madrid et au 76 boulevard Haussmann à PARIS, à l'exception d'**1 inspecteur** du recouvrement (1 inspecteur au 31/12/2022), **214 salariés** assurent quotidiennement le fonctionnement de la CRPCEN et répondent aux préoccupations des affiliés.



Au 31/12/2022

214 personnes employées en CDI assurent quotidiennement le fonctionnement de la CRPCEN : 205 personnes physiques en gestion administrative + 5 au service immobilier + 4 au cercle social, correspondant à

204 équivalents temps plein pour la gestion administrative

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DE GESTION ADMINISTRATIVE (EN ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN THÉORIQUES)

→ Nombre de salariés en CDI / ETP (hors service immobilier)*



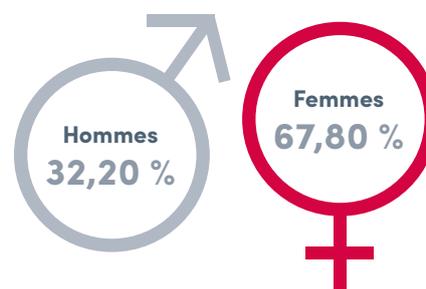
Autres effectifs non compris en gestion administrative :

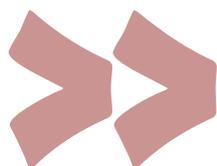
5 salariés attachés au service immobilier

4 CDI affectés au restaurant de l'entreprise - le cercle social

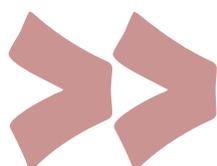
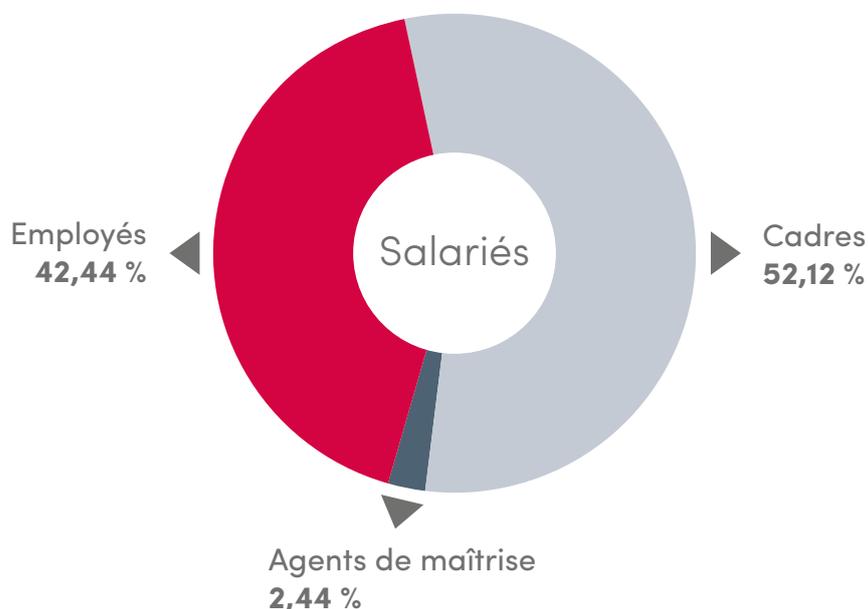
*21 gardiens d'immeubles (dépense impactant la gestion immobilière)

RÉPARTITION PAR SEXE (GESTION ADMINISTRATIVE)





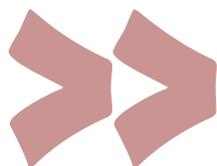
RÉPARTITION PAR CATÉGORIES PROFESSIONNELLES



LES DIFFÉRENTES INSTANCES REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL

10 réunions
Négociations Annuelles Obligatoires

10 réunions
Comité Social et Économique
2 réunions
Comité Social et Économique
extraordinaire suite aux élections 2023



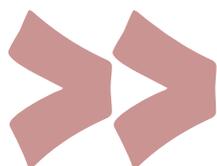
RECRUTEMENT TOUTES GESTIONS

29 recrutements en CDD

4 recrutements en contrat de professionnalisation

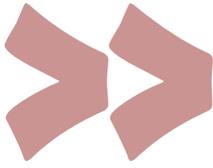
15 étudiants pendant les vacances scolaires

16 stagiaires



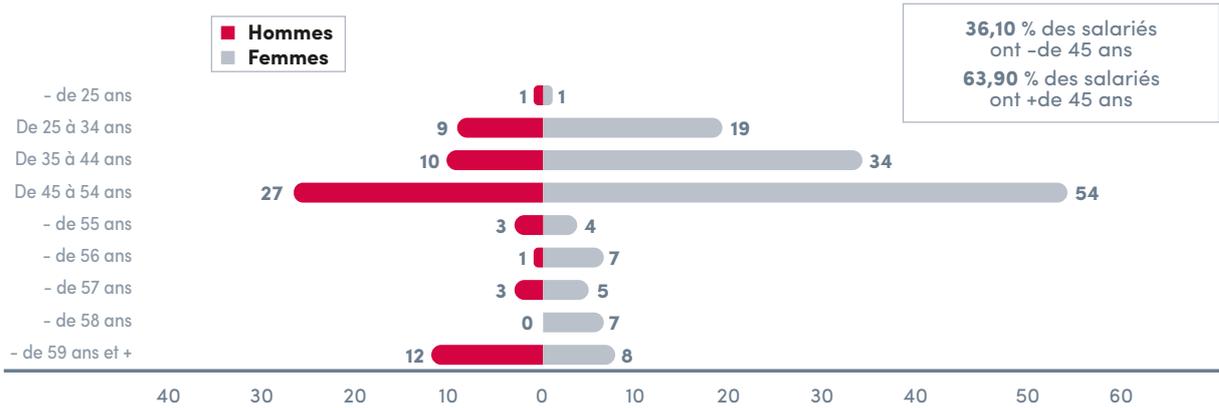
RÉPARTITION DU PERSONNEL (PERSONNES PHYSIQUES EN CDI) SELON LES SERVICES

SERVICES	PÔLES	EFFECTIFS PRÉSENTS	POURCENTAGE
Direction	- Agents de direction et directeurs de branche	7	6,83 %
	- Attachée de direction	2	
	- Direction de cabinet	3	
	- Responsables communication et transformation numérique	2	
Direction comptable financière et juridique	- Cellule contrôle interne et qualité	2	16,59 %
	- Service comptabilité	10	
	- Service contrôle maladie - pensions	9	
	- Département de la relation avec les employeurs et des affaires juridiques	10	
	- Études et statistiques	3	
Service médical (dont un médecin conseil)		5	2,44 %
Service maladie - GED, courrier, archivage		56	27,32 %
Service pensions		25	12,20 %
Service prévention et action sociale		6	2,93 %
Service de la relation clients		14	6,83 %
Service études et maîtrise d'ouvrage assistance		9	4,39 %
Services supports	- Service communication et transformation numérique	4	20,98 %
	- Secrétariat des instances du CA	3	
	- Département des ressources humaines	8	
	- Contrôle de gestion	2	
	- Service achats	6	
	- Chargée de mission	1	
	- Département informatique	13	
	- Moyens Généraux - Gestion des résidences	5	
Total		205	100,49 %
Service (hors gestion administrative)			
Service immobilier		5	
Cercle social		4	
Total		214	

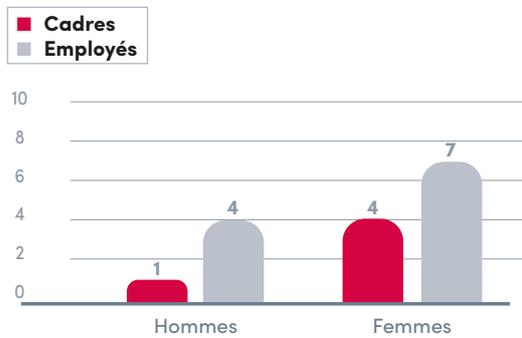


RÉPARTITION PAR ÂGE (GESTION ADMINISTRATIVE) MOUVEMENTS DE PERSONNEL / ANCIENNETÉ / TEMPS PARTIEL

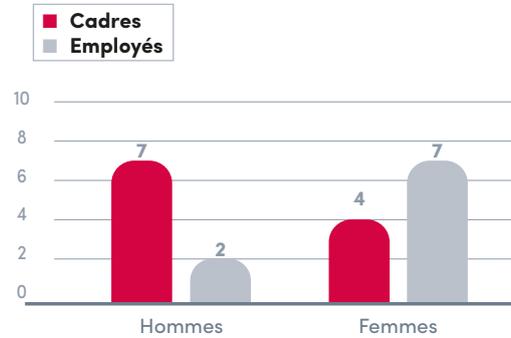
→ Les effectifs de la CRPCEN sont à l'image de la population du notariat, à savoir essentiellement féminins (67,80 %) et âgés en moyenne de 48 ans (47 ans en 2022).



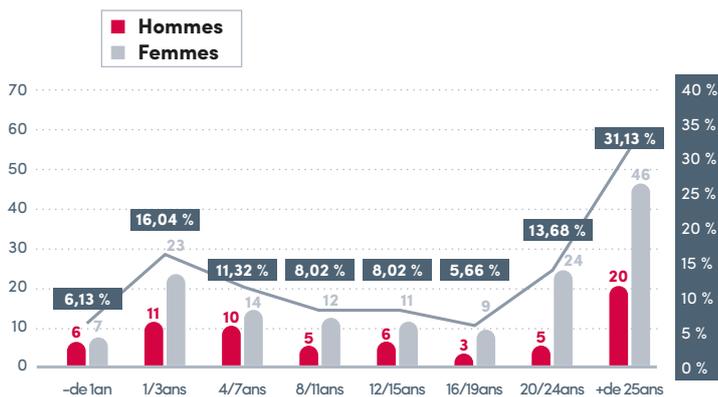
→ Nombre d'embauches sous contrat à durée indéterminée en 2023 (16 dont 8 titularisations)



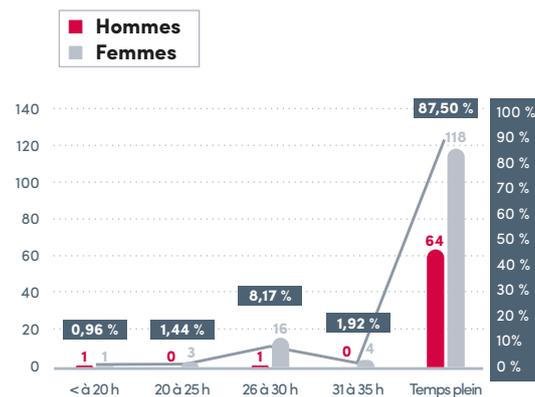
→ Nombre de départs en 2023 : 20



→ Une ancienneté moyenne de 27 ans



→ Taux des salariés travaillant à temps partiel : 12,49 %



4

Résultats du régime

- Indicateurs financiers
- Arrêté des comptes
- Bilan et compte de résultat





BUDGET VS ACTUAL



CATEGORY

Indicateurs financiers

Résultat du régime (en M€)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2023/2022
Financement du régime	1 146,279	1 163,414	1 240,762	1 312,302	1 301,004	1 225,529	1 425,638	1 470,075	1 449,076	-1,43 %
Gestion des risques	-1 132,825	-1 118,773	-1 148,183	-1 195,158	-1 118,699	-1 092,439	-1 125,496	-1 194,471	-1 230,933	3,05 %
Gestion des fonds communs, de l'immobilier et des résidences	17,033	8,733	13,922	-1,398	27,179	12,304	30,901	-76,782	60,923	NS
Gestion administrative	-23,245	-22,363	-21,211	-21,715	-22,892	-22,514	-22,783	-23,904	-23,814	-0,38 %
Résultat du régime	7,242	31,011	85,290	94,031	186,592	122,880	308,260	174,918	255,252	45,93 %



L'année 2023 se conclut pour la 9^e année consécutive sur un résultat très favorable excédentaire de **+255 M€** (+175 M€ en 2022, +308 M€ en 2021, +123 M€ en 2020).

- **LES RECETTES** diminuent de **-1,43 %** par rapport à 2022 du fait principalement de la baisse des cotisations sur émoluments et honoraires de **-11,15 %**.
- **LA CROISSANCE DES DÉPENSES** de l'ensemble des risques (vieillesse, maladie, action sociale et prévention) est de **+ 3,05 %** contre **+6,1 %** en 2022.

Hors dotation d'équilibre, l'évolution des dépenses maladie est de **+2,89 %**, le montant de la dotation d'équilibre étant de **81 M€** en 2023 contre **79 M€** en 2022, soit un résultat relativement stable de la gestion maladie.

➔ RECETTES

Évolution des encaissements de cotisations (en M€)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2023/2022
Cotisations sur salaires et pensions	710,820	746,897	815,713	842,390	834,690	793,861	935,772	949,708	977,491	2,93 %
Cotisations sur émoluments et honoraires	266,854	280,574	313,389	321,946	350,695	332,296	413,580	411,555	365,687	-11,15 %
Cotisations prises en charge par l'État	26,650	24,008	2,012	2,026	3,838	1,851	2,047	2,022	5,544	174,21 %
Contribution sociale généralisée	142,395	114,084	109,978	147,768	110,285	97,585	74,439	107,214	107,172	-0,04 %
Total	1 146,279	1 163,414	1 240,762	1 312,302	1 301,004	1 225,529	1 425,637	1 470,075	1 449,076	-1,43 %

Source : À partir de 2019, informations provenant des balances comptables SINERGI



Le chiffre d'affaires déclaré par les notaires au 4^e trimestre 2023 atteint **2,49 Md€** contre **2,73 Md€** en 2022, soit une baisse de près de **-8,9 %** par rapport au 4^e trimestre 2022.

La baisse observée depuis le 4^e trimestre 2022 (**-3,6 %** par rapport au 4^e trimestre 2021) se poursuit au 4^e trimestre 2023, en lien avec le recul de l'activité immobilière : les notaires font état d'une baisse du volume des transactions de près de **-20 %** à fin novembre 2023 sur un an (note de conjoncture immobilière de janvier 2024). Les résultats du 4^e trimestre sont néanmoins meilleurs qu'attendus et permettent d'espérer l'amorce d'une reprise de l'activité immobilière en 2024.

Au total, au cours de l'année 2023 l'activité déclarée par les notaires se dégrade de **-11,2 %**, le chiffre d'affaires des notaires atteignant **9,1 Md€** contre **10,3 Md€** à la même période en 2022, ce qui représente **46 M€** de recettes en moins pour le régime.

Le nombre de salariés s'établit à **66 877**, soit un effectif relativement stable par rapport à 2022.

La masse salariale enregistre une progression de **+2,3 %** en 2023 par rapport à 2022 et atteint **2,56 Md€** contre **2,51 Md€** en 2022. Cette croissance est le résultat des revalorisations successives de la valeur du point du notariat (**+3,5 %** à compter du 1^{er} mars 2023, **+2,6 %** à partir du 1^{er} mars et **+1,4 %** à compter du 1^{er} octobre en 2022). À noter une masse salariale en net recul en décembre 2023, signe à la fois d'une situation qui tend à se dégrader sur le champ de l'emploi et à une moindre redistribution en fin d'année du fait de la chute de l'activité au cours de l'année 2023.

Sur l'ensemble de l'année 2023, la hausse de la masse salariale (et donc des produits de cotisations sur salaires) ne permet pas de compenser la perte des cotisations sur le chiffre d'affaires. De fait, l'évolution des encaissements est en retrait de **-1,4 %** en 2023.

→ DÉPENSES

Évolution des prestations totales (en M€)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2023/2022	Structure
Prestations vieillesse	806,604	811,432	821,874	836,233	847,318	858,226	866,323	897,467	927,456	3,34 %	100 %
- Droits propres	741,238	746,124	755,728	769,973	780,197	790,872	798,694	827,490	855,956	3,44 %	92,29 %
- Droits dérivés	64,843	65,399	65,897	66,188	67,091	67,322	67,557	69,645	72,007	3,39 %	7,76 %
- Autres produits et charges	0,523	-0,091	0,249	0,072	0,030	0,032	0,071	0,332	-0,507	NS	-0,05 %
Prestations maladie - maternité	282,759	298,695	298,589	303,577	320,071	359,292	360,434	384,276	389,973	1,48 %	100 %
Soins de ville	159,200	162,992	167,255	172,418	176,357	191,269	208,808	225,796	235,649	4,36 %	60,43 %
- Honoraires médicaux et dentaires	60,946	60,972	64,206	65,859	68,273	64,912	73,949	79,565	83,814	5,34 %	21,49 %
- Prescriptions	55,037	58,825	59,432	60,634	62,719	65,971	78,976	84,557	81,428	-3,70 %	20,88 %
- Indemnités journalières	43,217	43,195	43,617	45,925	45,365	60,386	55,883	61,674	70,407	14,16 %	18,05 %
Soins en établissement	118,079	126,167	127,883	124,495	135,142	148,065	130,373	138,281	145,140	4,96 %	37,22 %
- Établissements sanitaires publics	75,676	80,252	81,049	76,844	86,044	95,505	103,544	109,200	113,541	3,98 %	29,12 %
- Établissements sanitaires privés	20,097	22,029	22,055	22,238	23,124	21,317	25,876	28,006	30,369	8,44 %	7,79 %
- Établissements médico sociaux	22,306	23,886	24,779	25,413	25,974	31,243	0,953	1,075	1,231	14,44 %	0,32 %
Autres produits et charges	5,480	9,536	3,451	6,664	8,572	19,958	21,253	20,199	9,184	NS	2,36 %
Prestations invalidité et capitaux décès	11,459	12,018	12,283	12,970	14,132	14,799	14,915	16,104	18,177	12,87 %	-

Source : À partir de 2019, informations provenant des balances comptables SINERGI

L'ASSURANCE VIEILLESSE

À fin décembre 2023, le Régime dénombre **82 189** pensions servies, en progression de **+1,1 %** sur un an, contre **+0,9 %** un an plus tôt, soit une croissance très comparable au cours des derniers exercices.

Sur l'ensemble de l'année, les prestations vieillesse servies par la Caisse atteignent **928 M€** en hausse de **+3,4 %**, contre **+3,6 %** en 2022.

L'évolution des prestations de droits directs (**+3,4 %**) tient :

- à l'évolution démographique de nos populations de retraités de droit direct (**+1,0 %**), l'évolution des effectifs de retraités faisant valoir une carrière courte dans le notariat (**+1,4 %**) étant plus dynamique que celle observée pour les retraités dont la carrière s'est principalement faite dans la profession (**+0,3 %**), ce qui a comme conséquence de ralentir la progression des dépenses, la dépense étant portée par les retraités avec les carrières les plus longues dans le notariat : ils concentrent **90 %** des prestations ;
- et principalement à une revalorisation des pensions vieillesse de **+1,1 %** à compter du 1^{er} janvier 2022, de **+4,0 %** à compter du 1^{er} juillet 2022 et de **+0,8 %** depuis le 1^{er} janvier 2023. Ces revalorisations cumulées représentent une hausse de **+2,8 %** en moyenne annuelle en 2023, conséquence d'une inflation soutenue en 2022 comme en 2023

L'ASSURANCE MALADIE

À fin décembre 2023, le régime maladie compte **161 588** bénéficiaires, soit une progression de **+1,3 %** (**+2 082** bénéficiaires) par rapport à la même période en 2022.

Les prestations maladie enregistrent une hausse de **+4,5 %** sur la même période (**+16,2 M€** par rapport à 2022), du fait principalement :

- de la hausse des prestations en espèces maladie et maternité de **+14,2 %**, correspondant à une dépense supplémentaire de **+8,7 M€**. Cette hausse tient à la fois à un effet volume et également à la hausse des salaires dans la profession ;
- des soins exécutés en établissements qui progressent de **+5,0 %** (**+6,9 M€**), évolution portée par les prestations en établissements sanitaires publics (**+4,3 M€** de prestations) et privés (**+2,4 M€**) ;
- de la relative stabilité des dépenses de soins de ville, hors prestations en espèces (**+0,7 %**, soit **+1,1 M€**). Le poste prescriptions diminue de **-3,7 %** (soit **-3,1 M€**) du fait de la baisse des prestations en laboratoires et des prescriptions de médicaments (**-5,1 M€** par rapport à 2022). S'agissant des honoraires, la hausse est de **+5,3 %** (**+4,2 M€**) et concerne l'ensemble des spécialités à l'exception des infirmiers ;
- La baisse du poste « autres produits et charges » s'explique par la baisse des versements à l'agence nationale de santé publique qui passe de **5,8 M€** en 2022 à **0,9 M€** en 2023 et par la prise en charge par le risque famille de **60 %** des prestations en espèces maternité post-natales (**8,0 M€**) ;
- les prestations invalidité et décès enregistrent une hausse de **+12,9 %**, hausse en partie portée par les revalorisations de ces prestations.

➔ L'ASSURANCE VIEILLESSE

Montant annuel moyen des pensions

2023	Hommes	Évolution 2023/2022	Femmes	Évolution 2023/2022
Droits directs	16 275 €	2,87 %	11 348 €	4,59 %
Durée d'activité ≥ 15 ans	35 315 €	5,12 %	23 360 €	6,55 %
Durée d'activité < 15 ans	4 662 €	3,36 %	1 668 €	3,68 %
Droits dérivés	5 974 €	8,09 %	8 853 €	3,80 %



69,22%

C'est la part de l'assurance vieillesse dans les dépenses du régime



Le montant annuel moyen d'une pension de droit direct pour une durée d'assurance supérieure ou égale à 15 ans, est de **35 315 €** pour les hommes et de **23 360 €** pour les femmes.

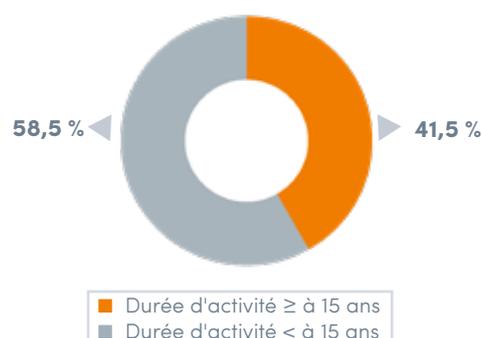


Répartition des retraités

➔ Par type de prestations et par sexe

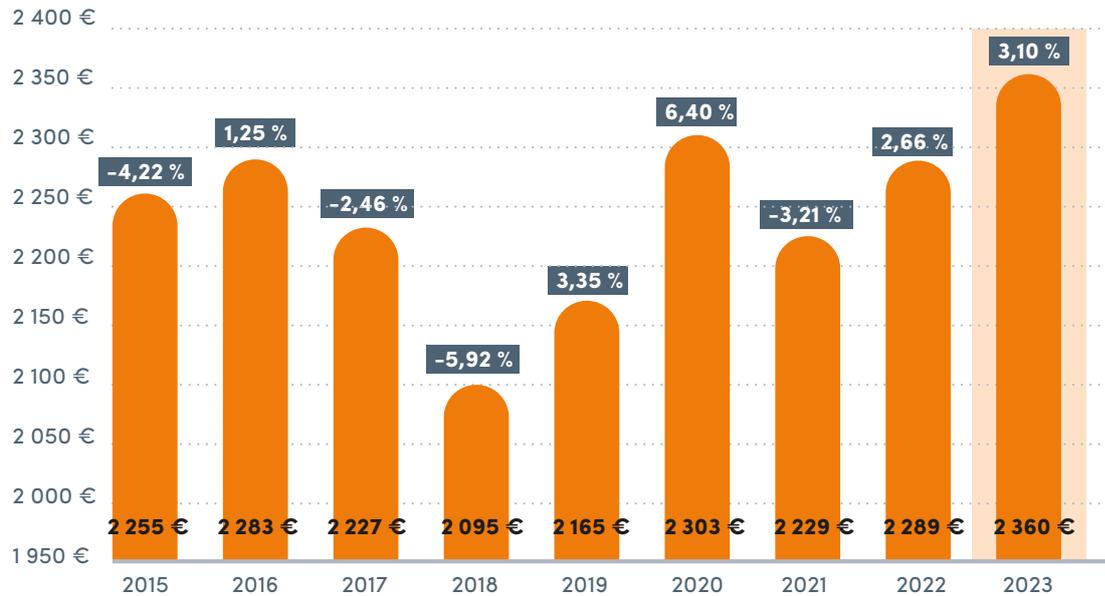
2023	Hommes	Femmes	TOTAL
Droits directs	13 751	59 203	72 954
Durée d'activité ≥ 15 ans	5 089	25 217	30 306
Durée d'activité < 15 ans	8 662	33 986	42 648
Droits dérivés	2 794	6 441	9 235
TOTAL	16 545	65 644	82 189

➔ De droits directs selon la durée d'activité dans le notariat

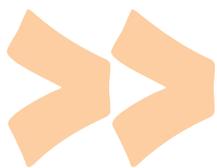


➔ L'ASSURANCE MALADIE

Évolution du montant moyen des dépenses d'assurance maladie



La dépense de soins de santé par bénéficiaire progresse de +3,1%. Elle est passée de 2 360 € en 2023 contre 2 289 € en 2022.



30,46 %

C'est la part de l'assurance maladie dans les dépenses du régime



Arrêté des comptes

Recettes et dépenses de l'année 2023

Elles sont déterminées par gestion en intégrant tous les produits et charges y afférant.



→ CHARGES 2023 (EN €)

Gestion	Libellé	2023
VVM1	Vieillesse (hors compensation)	932 364 343,99
	Vieillesse (compensation)	-
BMMI/ SMPS	Maladie (hors dotation d'équilibre)	343 714 411,80
	Maladie (dotation d'équilibre)	96 111 788,49
GAD	Gestion administrative	24 342 578,51
REC	Recouvrement	7 621 563,32
VPLA	Trésorerie	26 683 438,96
	Sous total recouvrement - trésorerie	34 305 002,28
ASS	Action sociale	5 143 433,97
BPRV	Prévention	456 875,02
	Sous total action sociale - prévention	5 600 308,99
VGIM	Régie immobilière	6 475 203,55
VRES	Résidences	1 331 946,53
CES	Cercle social	368 377,36
	Sous total résidences - cercle social	1 700 323,89
TOTAL		1 444 613 961,50

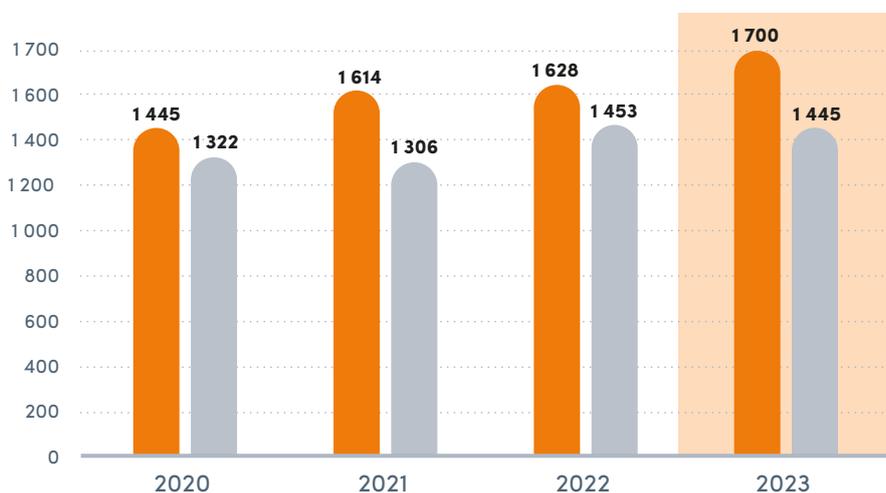
→ PRODUITS 2023 (EN €)

GESTION	LIBELLÉ	2023
REC	Recouvrement	1 456 697 719,51
BMMI/SMPS	Maladie (hors dotation d'équilibre)	26 281 544,57
	Maladie (dotation d'équilibre)	86 018 202,69
VMI	Vieillesse (hors compensation)	-
	Vieillesse (compensation)	33 130 921,15
VGIM	Régie immobilière	13 294 017,42
VPLA	Trésorerie	81 261 795,30
VRES	Résidences	857 961,80
CES	Cercle social - restaurant d'entreprise	368 377,36
GAD	Gestion administrative	528 819,30
SASS/VASS	Action sociale	1 419 396,23
BPRV	Prévention	7 653,00
	Sous total action sociale - prévention	1 427 049,23
TOTAL		1 699 866 408,33

Le résultat

→ ÉVOLUTION RECETTES / DÉPENSES (EN MILLIONS D'€)

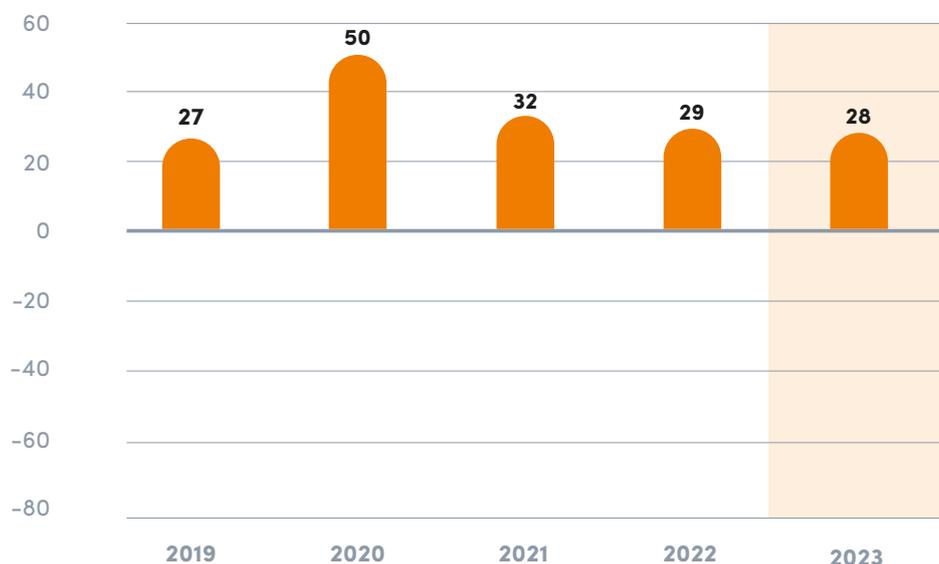
■ Recettes ■ Dépenses



L'année 2023 enregistre un résultat excédentaire de **255,252 M€** augmentant d'autant les réserves du régime.

L'augmentation du résultat est importante par rapport à celui enregistré en 2022 et s'explique principalement par l'augmentation importante des produits financiers grâce au contexte favorable des marchés financiers en 2023.

→ ÉVOLUTION DE LA COMPENSATION GÉNÉRALISÉE VIEILLESSE (EN M€)



Structure des produits de placement

→ COMPOSITION DES ACTIFS FINANCIERS (EN €)

	Valeur au 31/12/2023	Produits 2023
Fonds dédiés - Immobilisations financières	190 023 660	-
Obligations convertibles - Dettes internationales	424 797 268	-
Fonds ouverts	117 366 820	-
Produits monétaires	18 545	-
Produits bancaires	801 019 856	20 929 237
TOTAL	1 533 226 149	20 929 237

→ COMPOSITION DES PORTEFEUILLES

	2023
Fonds dédiés - Immobilisations financières	12,39 %
Obligations convertibles - dettes internationales	27,71 %
Fonds ouverts	7,65 %
Produits monétaires	0,00 %
Produits bancaires	52,24 %
TOTAL	100,00 %

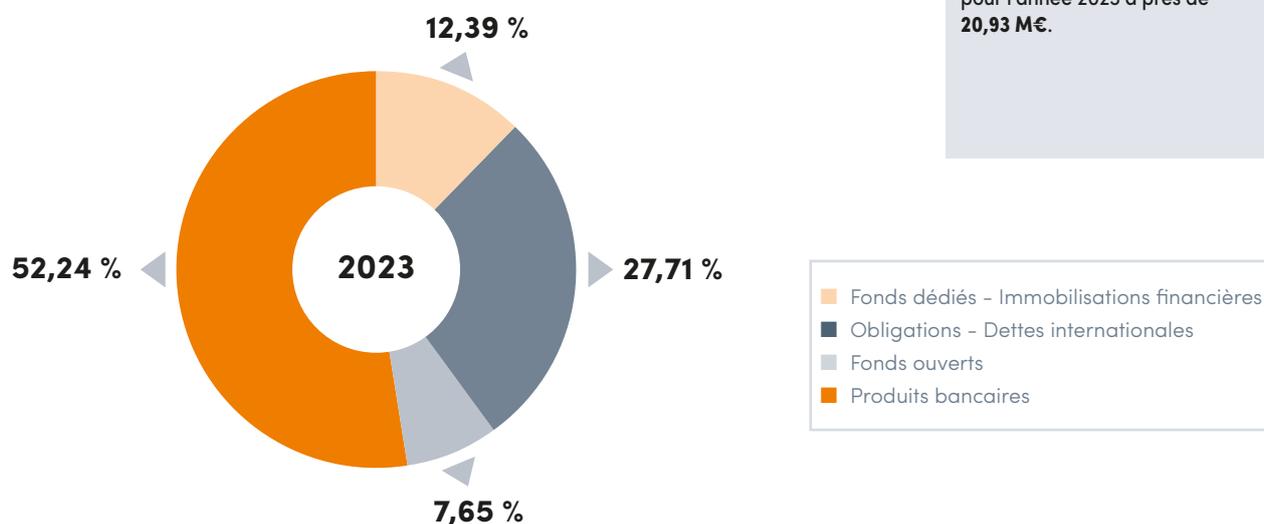
→ ÉVOLUTION DES PRODUITS FINANCIERS (EN €)



	2020	2021	2022	2023
Fonds dédiés	493 200	23 860 556	2 861 473	-
Obligations - dettes internationales	5 485 463	-	-	-
Fonds ouverts	565 518	-	-	-
Produits monétaires	-	-	-	-
Produits bancaires	1 205 678	1 123 799	1 200 491	20 929 237

Compte tenu de la situation des marchés financiers en fin d'exercice 2023, il n'a pas été réalisé d'aller/retour sur titres du portefeuille de la CRPCEN

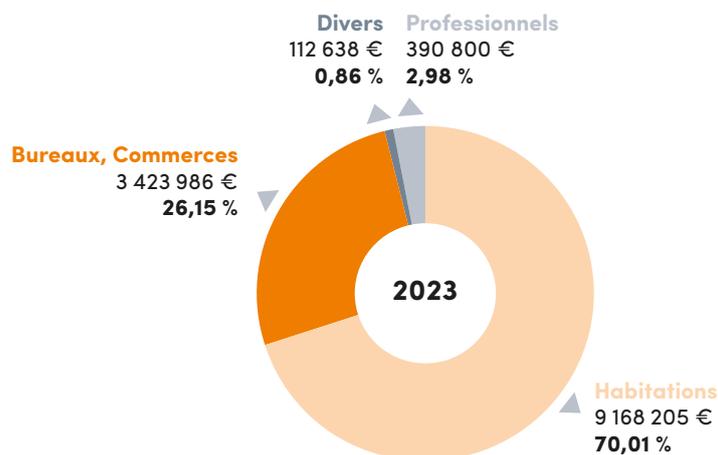
Les intérêts générés par les produits bancaires (comptes sur livret, comptes à terme, comptes courants rémunérés) s'élèvent pour l'année 2023 à près de **20,93 M€**.



→ ÉVOLUTION DES RÉSULTATS IMMOBILIERS

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Résultat net	5,490 M€	5,372 M€	5,901 M€	6,810 M€	7,026 M€	6,955 M€

13 095 629 €
Chiffre d'affaires



Bilan et compte de résultat

Le bilan 2023

Actif net (€)		Passif (€)	
Actif immobilisé	776 091 556	Capitaux propres	1 654 818 048
Immobilisations incorporelles	7 726 433	-	-
Immobilisations corporelles	86 859 484	-	-
Immobilisations financières	681 505 640	-	-
		Provisions pour risques et charges	30 151 979
Actif circulant	1 080 355 709	Dettes	171 477 239
Stocks et en-cours	50 773	Dettes financières	1 532 130
Créances d'exploitation	245 785 466	Dettes d'exploitation	169 945 110
Disponibilités	833 395 823	Banques et établissements financiers	-
Charges constatées d'avance	1 123 648	Produits constatés d'avance	-
TOTAL	1 856 447 266		1 856 447 266

Charges (€)				Produits (€)			
	2022	2023	% 2023/2022		2022	2023	% 2023/2022
Charges de gestion technique	1 333 935 888	1 385 624 790	+ 3,87 %	Produits de gestion technique	1 609 475 507	1 603 671 250	-0,36 %
Prestations légales Maladie	381 143 152	399 108 754	+ 4,71 %	Cotisations sur salaires	949 815 643	977 535 434	+ 3,54 %
Prestations légales Vieillesse	897 135 669	927 962 940	+ 3,44 %	Cotisations sur émoluments et honoraires	411 554 764	365 650 459	-12,37 %
Action sanitaire et sociale	3 968 852	3 784 451	-4,65 %	Impôts et taxes affectés	-	-	
Actions de prévention	385 005	434 824,67	+ 12,94 %	CSG	107 213 617	107 172 294	-0,04 %
Compensations et transferts	9 351 481	8 704 304	-6,92 %	Cotisations prises en charge par l'État	2 022 438	5 544 435	+ 174,15 %
Provisions	24 581 538	30 901 301	+ 25,71 %	Compensations et transferts	113 458 056	121 025 477	+ 6,67 %
Autres charges techniques	17 370 191	14 728 214	-15,21 %	Reprises sur provisions	23 606 939	24 275 040	+ 2,83 %
				Autres produits techniques	1 804 050	2 468 111	+ 36,81 %
Charges de gestion courante	31 756 598	36 566 640	+ 15,15 %	Produits de gestion courante	14 482 798	15 065 036	+ 4,02 %
Charges financières	85 494 953	18 659 038	-78,18 %	Produits financiers	4 076 501	81 271 272	+ 1893,65 %
Impôts sur les bénéfices	1 929 541	3 904 643	+ 102,36 %				
Total des charges	1 453 116 980	1 444 755 111	-0,58 %	Total des produits	1 628 034 806	1 700 007 558	+ 4,42 %
Résultat excédentaire	174 917 826	255 252 447	+ 45,93 %	Résultat déficitaire	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	1 628 034 806	1 700 007 558	+ 4,42 %	TOTAL GÉNÉRAL	1 628 034 806	1 700 007 558	+ 4,42 %

Réalisation CRPCEN

Directeur de la publication Olivier MANIETTE, directeur de la CRPCEN

Conception graphique CRPCEN, Agence Bullegom - Juin 2023

Photos Folia / Shutterstock / Welcome to the jungle

Impression : Groupe LECAUX Imprimerie Handiprint

CRPCEN, organisme certifié





**Caisse de Retraite et de Prévoyance
des Clercs et Employés de Notaires**
5 bis rue de Madrid
75395 PARIS Cedex 08
www.crpcen.fr

